

P R E A V I S No 15-2007

Systeme de management environnemental – Création d'un poste
de responsable environnemental au Centre technique communal

Renens, le 12 mars 2007

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de démontrer la nécessité de mettre en place un système de management environnemental et de la gestion des déchets par la création d'un poste de responsable environnemental au Centre technique communal, Direction Environnement et Maintenance.

Il s'articule de la manière suivante :

| | | | |
|----|--|----|-----|
| 1. | Préambule | p. | 2 |
| 2. | Situation actuelle..... | p. | 2-3 |
| 3. | Descriptif des tâches du responsable environnemental | p. | 3-4 |
| 4. | Systeme de management environnemental (SME) | p. | 4 |
| | • Relevé et analyse des aspects environnementaux importants | p. | 4 |
| | • Evaluation des aspects écologiques, économiques et sociaux | p. | 4 |
| | • Mise en place et mesures de suivi | p. | 5 |
| 5. | Gestion des déchets (GdD) | p. | 5 |
| | • Récolte, chargement, transport, valorisation et élimination..... | p. | 5 |
| | • Sensibilisation et information | p. | 5 |
| | • Collaboration et coordination | p. | 6 |
| | • Gestion financière et administrative | p. | 6 |
| | • Exemple d'une meilleure filière de revalorisation..... | p. | 6 |
| 6. | Incidences sur l'organigramme du Secteur Environnement et Maintenance | p. | 7 |
| 7. | Incidences financières | p. | 8 |
| 8. | Conclusions | p. | 8 |

1. Préambule

En Suisse, l'introduction du système de management environnemental est confiée à l'économie privée, mais les collectivités publiques accordent une grande importance à cet instrument. Le programme RUMBA¹ adopté en 2005 par l'Administration fédérale en témoigne. Il vise à mettre en place une gestion systématique des ressources et de l'environnement, le but principal étant de diminuer constamment les nuisances environnementales, ce qui passe notamment par un emploi économique et efficace de l'énergie.

A l'instar du programme communal à mettre en place, il respecte les engagements de la Confédération en faveur du développement durable, il assume un rôle de modèle dans le domaine environnemental, il contribue à réduire les coûts et à augmenter l'efficacité des processus et renforce les activités environnementales dans l'administration.

En parallèle, la gestion des déchets est en mouvement. La création de nouvelles infrastructures, tels que l'Usine Tridel et de son tunnel d'acheminement, les gares de transbordement, le futur centre de logistique de Malley, les déchèteries de Bussigny et de Malley ainsi que les nouveaux équipements des camions collecteurs vont profondément changer les habitudes du citoyen en matière d'élimination de ses déchets.

De plus, la convention de Rio sur le développement durable et la pénurie annoncée de matières premières ont fait prendre conscience de l'importance du tri et du traitement des déchets, de leur collecte spécifique ainsi que des filières de revalorisation.

Aujourd'hui en Suisse, 48 % des cinq millions de tonnes de déchets urbains produits par les ménages et l'industrie sont recyclés. La Ville de Renens se situe à 40,5 % en 2006 et s'est fixée comme objectif d'atteindre le taux helvétique à moyen terme (4 à 5 ans).

Pour obtenir ces résultats, il faut identifier tous les éléments du système de management environnemental (SME) en milieu urbain et ceux d'une gestion des déchets économiquement et écologiquement optimale ceci en respect avec la nouvelle loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

2. Situation actuelle

Le système de management environnemental n'est à proprement parler pas en fonction au sein de l'administration communale, si ce n'est par l'existence du groupe de travail "Cité de l'énergie" qui aborde la réflexion environnementale de manière ponctuelle, mais pas dans une logique ISO.

Selon la structure et les bases du système fédéral de lois et d'ordonnances dans le domaine de la protection et de la gestion des ressources, le responsable environnemental doit établir les bases du management selon la norme ISO 14'001 et mettre à profit les synergies entre ce système et celui de la qualité (ISO 9001² – ISO 14001³).

¹ Programme des ressources et management environnemental de l'Administration fédérale

² ISO 9001 : charte de qualité

³ ISO 14001 : charte environnementale

La gestion des déchets est assumée pour sa plus grande partie directement par le Chef de secteur. Dans sa tâche, il est secondé par le Chef de bureau pour la facturation et le Chef concierge pour les relations avec les concierges de bâtiments privés. La Cheffe de service et le Conseiller municipal chapeautent et orchestrent les lignes directrices de la gestion.

Bien que de nombreuses actions soient faites quotidiennement avec une pensée ou un geste allant dans une logique écologique, la Ville de Renens n'a pas les ressources humaines à disposition pour mener une véritable politique liée à l'environnement, et comme le démontre les chapitres suivants, la gestion des déchets, de par sa forte évolution, mérite qu'on lui apporte la plus grande attention afin d'optimiser sa gestion pour obtenir des gains importants.

Une étude détaillée sur la poursuite de la gestion des déchets a été initiée par le Secteur Environnement et Maintenance; elle démontre tout le travail qui a été fait et surtout relève de manière exhaustive ce qui reste à faire.

3. Descriptif des tâches du responsable environnemental

Chiffonniers, récupérateurs, recycleurs, ce n'est qu'une évolution dans les termes utilisés pour désigner celui qui, par métier, s'occupe de collecter les déchets produits par notre société dans le but de les réutiliser et de leur donner si possible une nouvelle vie. Depuis 1999, les connaissances requises pour exercer le métier de recycleur sont sanctionnées par un certificat fédéral de capacité.

Il est loin le temps où seules les connaissances des métaux et tissus suffisaient. Ce métier est devenu une profession à part entière qui demande des connaissances toujours plus approfondies, non seulement des matières, des alliages, mais également des aspects techniques, commerciaux et légaux. De plus, les mesures pour la protection de la santé et de l'environnement font partie intégrante de cette formation qui est prodiguée par plusieurs entités reconnues telles que le SANU¹ à Bienne, l'Université de Genève ou la HEG² de Fribourg, cette dernière étant suivie en cours d'emploi.

Les tâches principales qui peuvent être confiées à un professionnel de ce type sont les suivantes :

Système de management environnemental :

- Identification et analyse des aspects environnementaux générés par le Secteur Environnement et Maintenance, le CTC et les autres services de l'Administration.
- Evaluation les aspects écologiques, économiques et sociaux.
- Mise en place et mesures de suivi.

¹ SANU : Centre Suisse de formation pour la protection de la nature et de l'environnement

² HEG : Haute école de gestion

Gestion des déchets :

- Information et sensibilisation
- Méthodologie de la récolte
- Système de chargement et mode de transport
- Filière de revalorisation et d'élimination
- Politique intercommunale.

4. Système de management environnemental

- **Relever et analyser les aspects environnementaux importants**

Dans les aspects écologiques jugés importants, la consommation d'énergie arrive nettement en tête des préoccupations, suivie par la gestion des déchets et de l'utilisation des matières premières, ce qui démontre clairement la symbiose des tâches proposées au responsable SME.

Les atteintes à l'environnement liées au cycle de vie d'un produit "consommé" par la Ville de Renens sont les principaux aspects à relever et à analyser.

Exemple: pour un produit de nettoyage mis à disposition de la section conciergerie, il faut examiner :

- Sa fabrication : toxicité, emballage, usine de production ISO, prix, etc.
- Sa consommation : pourcentage, dilution, prescription de sécurité d'utilisation, etc.
- Son élimination : résiduelle, filière, miscibilité.

Cet exemple peut être extrapolé à tous les aspects environnementaux significatifs tels que la consommation de matières premières, l'évaluation des fournisseurs, l'achat de véhicules ou encore les projets urbanistiques, ceci partant de l'échelle du Secteur Environnement et Maintenance pour atteindre l'entier de l'administration communale en passant par le CTC.

- **Evaluer les aspects écologiques, économiques et sociaux**

Si l'on peut se référer au paragraphe précédent pour ce qui concerne les aspects écologiques, les arguments économiques avec retour sur l'investissement sont quant à eux clairement démontrés dans le chapitre de la gestion des déchets, et les aspects énergétiques à étudier devraient également laisser entrevoir de substantielles économies.

Les aspects sociaux concernent plus spécifiquement ceux liés au personnel comme la sécurité, l'hygiène de travail, le marketing ou encore la recherche et le développement, voire la promotion de la mobilité douce.

- **Mise en place et mesures de suivi**

La mise en place d'un système de management environnemental se fait en plusieurs étapes.

Le responsable doit élaborer des objectifs environnementaux à court, moyen et long terme. Il doit trouver les ressources pour arriver à les atteindre et faire des propositions concrètes qui seront étudiées et validées par la Direction du CTC et la Municipalité selon l'ampleur des mesures. Tout projet significatif devra être soumis le plus en amont possible au responsable environnemental pour examen et préavis.

Certaines mesures pourront être étudiées au sein de groupes de travail selon le domaine d'application. Avant la mise en oeuvre des objectifs fixés, il est impératif qu'une communication soit faite pour sensibiliser tous les acteurs concernés (Municipalité, personnel communal, population, etc.).

Le recensement de toutes les mesures prises, appliquées, en voie d'exécution ou en projet sera tenu dans un dossier : la revue environnementale.

Cette revue servira de fil conducteur à la démarche environnementale de la Ville de Renens, elle fera l'objet d'actions correctives et préventives avec un système d'autocontrôle de la performance. Le responsable environnemental s'assurera que les bases légales et les normes significatives coïncident avec les mesures prises.

C'est de la tenue rigoureuse de cette revue environnementale que dépend le succès du système de management environnemental.

5. Gestion des déchets

- La gestion de la récolte, du chargement, du transport, de la valorisation et de l'élimination des déchets

Cette gestion consiste à planifier et à organiser la récolte avec le transporteur, optimiser le chargement des différentes tournées de ramassage et à amener les propriétaires à contenir leurs déchets. De plus, des études de prospection de nouvelles stratégies et méthodologies doivent être effectuées afin de proposer les meilleures filières de revalorisation de tous les déchets ménagers.

- Sensibilisation et information

Le titulaire du poste sera chargé de favoriser le tri des déchets en initiant le plus possible de solutions pour respecter l'environnement. Il devra apporter des solutions au tri dans un concept de développement durable, et plus concrètement rédiger le calendrier officiel du ramassage des ordures ménagères ainsi que des articles de sensibilisation et d'information sur les problématiques liées pour le Carrefour info Renens et le site Internet communal. La tenue d'un stand d'Infos-déchets lors de manifestations communales sera également requise.

- Collaboration - Coordination

Une coopération avec les gérances immobilières et les propriétaires permettra d'améliorer la problématique liée aux déchets. Ceci ne va pas se faire sans le concours des concierges avec lesquels il sera mis en place une collaboration dans le but de mieux les sensibiliser. Il s'agira d'en faire des partenaires actifs. Par exemple, il sera étudié avec eux l'emplacement et le nombre de containers assignés à chaque immeuble.

Dans les relations intercommunales, la collaboration avec les organismes tels que Valorsa et Tridel, ainsi qu'avec les communes de l'Ouest est également à assurer. De plus, les corrélations avec la déchèterie de Bussigny et dans un avenir proche avec celle de Malley doivent être entretenues.

- Gestion financière et administrative

Le responsable environnemental sera chargé de rédiger la correspondance, les procès-verbaux et le rapport de gestion consacré au système de management environnemental et à la gestion des déchets. L'établissement du budget et des comptes liés seront également de son ressort en collaboration avec la Direction du CTC.

- Exemple de recherche d'une meilleure filière de revalorisation :

Déchets verts (compostables)

Actuellement : Dès 1999, les déchets verts sont pris en charge tous les lundis par un camion collecteur. En 2005, plus de 1'333 tonnes ont été acheminées à La Tuilière où ces déchets sont broyés, mis en andain et transformés en compost pour le coût de Fr. 100.-- la tonne. Un 20 % de la quantité amenée devrait être repris, ce qui n'est pas le cas. Le service ne peut pas écouler 266 tonnes de compost par année, même si on transporte gratuitement celui-ci pour des jardins familiaux ou des particuliers.

Futur : Dans un avenir proche, (deux à trois ans), plusieurs centres de méthanisation des déchets verts vont voir le jour. Les premiers contacts ont déjà eu lieu. Cette nouvelle méthode mérite la plus grande attention. Le déchet vert non fibreux passe dans un digesteur qui dégage des gaz transformables en énergie. Toute la collecte porte-à-porte pourrait donc suivre cette nouvelle filière. Seuls les déchets de taille (fibreux) devront être transformés en copeaux et utilisés à l'interne. Toutes ces démarches doivent être initiées au plus vite. Le bilan écologique de cette opération étant excellent et le résultat financier équivalent, les premiers intéressés seront les premiers servis.

7. Incidences financières

Au moment de l'élaboration du budget 2007, la réflexion n'était pas encore aboutie quant à savoir si la solution retenue serait l'octroi d'un mandat extérieur ou l'engagement d'un nouveau collaborateur. C'est la raison pour laquelle, la Municipalité a porté au budget, sous la rubrique ordures ménagères et décharge au compte No 3950.3185.02 – Honoraires gestion déchets, une somme de Fr. 112'900.--. Comme démontré dans le présent préavis, l'étude menée depuis lors conduit à la création d'un poste. Dès lors, ce compte ne sera pas utilisé.

Le salaire du responsable environnemental, dont la fonction correspond aux classes 12-15 de l'échelle des traitements en regard de sa formation et de son expérience, sera imputé sous la même rubrique aux comptes No 3011 Personnel - traitements et Nos 3030 à 3060 pour les charges sociales. Pour l'année 2007, le montant sera calculé prorata temporis et la dépense sera moins élevée que celle initialement prévue.

Le collaborateur assumera lui-même une partie des tâches administratives tout en pouvant s'appuyer sur le secrétariat du CTC.

8. Conclusions

Comme le démontre ce préavis, le système de management environnemental et gestion des déchets sont de vastes sujets auxquels il vaut la peine de consacrer de l'énergie, ne serait-ce que par le fait qu'ils en économisent et/ou en produisent.

La Direction du CTC est convaincue que l'apport d'un collaborateur dévolu à cette gestion permet d'économiser des ressources autant écologiques qu'économiques.

Toutes les grandes sociétés industrielles se sont entourées de gestionnaires environnementaux et les administrations fédérales et cantonales également.

Les villes de grandes et moyennes importances ont également un Service de l'Environnement ou jugé équivalent auquel sont dédiées toutes les tâches énumérées dans ce préavis.

L'apport d'un collaborateur dévolu à l'environnement et à la gestion des déchets devrait pallier à un manque de ressources important dans ces domaines.

En fonction de ce qui précède et afin de permettre à la Commune de Renens d'appliquer une véritable politique environnementale, la Municipalité propose l'engagement d'un responsable environnemental à 100 % au sein de la Direction Environnement et Maintenance avec une entrée en fonction souhaitée courant 2007.

A terme, ce salaire sera largement compensé par des économies liées à un meilleur tri des déchets.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie de Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 15-2007 de la Municipalité du 9 mars 2007,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la création d'un poste de responsable environnemental à 100 % à la Direction Environnement et Maintenance;

AUTORISE

la Municipalité à porter cette charge dans les comptes de fonctionnement sous la rubrique ordures ménagères et décharge, comptes No 3011 Personnel - traitements et Nos 3030 à 3060 pour les charges sociales.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 mars 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz

Membres de la Municipalité concernés : M. Michel Perreten
M. Jean-François Clément